



PARTICIPEZ AU CLUB PLUI !

*Le plan local d'urbanisme intercommunal,
un outil pour les élus et les techniciens,
une coconstruction du projet de territoire*

Depuis plusieurs années, les PLUi s'imposent comme les documents d'urbanisme incontournables.

L'intercommunalité, pour tout projet de territoire, est désormais l'échelle la plus pertinente. Pour l'urbanisme, comme l'habitat, les transports, les activités économiques, les communes ont besoin de mutualiser leurs moyens et d'avoir une vision plus large de l'aménagement de leur territoire. Le développement des PLUi s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

L'ÉTAT ANIME LE CLUB PLUI

Le ministère du Logement et de l'Habitat durable assure le pilotage du Club avec l'appui du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Il est relayé en région par les DREAL et

DDT-M. Le Club est animé avec l'aide de partenaires, associations d'élus (AMF, AdCF, France urbaine), Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), Groupement des autorités responsables de transport (GART). L'État apporte en outre un appui financier à l'élaboration des PLUi.

POURQUOI PARTICIPER AU CLUB PLUI ?

- Bénéficier d'apports méthodologiques, d'accompagnement et d'information lors de l'élaboration de son PLUi.
- Rencontrer et échanger avec les acteurs impliqués (élus, techniciens, services de l'État...), partager et diffuser les bonnes pratiques. ● ● ●



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

● ● ● LES MEMBRES DU CLUB

Le Club est ouvert aux acteurs impliqués dans l'élaboration des PLUi. Toute collectivité locale qui s'inscrit dans un projet de PLUi peut y participer. Lancé en 2012, le Club a vocation à fédérer les compétences et à faire travailler ensemble les professionnels en charge des PLUi.

Elles se répartissent aujourd'hui sur l'ensemble des régions métropolitaines et sur 88 départements. Le Club compte près de 570 EPCI, soit 27 % du nombre total

d'EPCI (dont 87 % de communautés de communes).

Le Club anime un réseau : journées de sensibilisation et d'information, actions de communication auprès des membres, diffusion d'outils méthodologiques.

Le club a des activités nationales...

Le Club met en place des groupes de travail nationaux, lieux de réflexions entre l'État et les collectivités sur le sujet des PLUi. Ils produisent des outils et des éléments de

ILS ONT ÉLABORÉ UN PLUI

● Yves Goasdoué, président de la communauté d'agglomération de Flers

« De notre côté, si nous avons transféré cette compétence, nous maintenons un lien fort avec les maires sur le sujet pour expliquer les décisions. La réussite d'un PLU communautaire repose à mon sens sur plusieurs fondamentaux. D'abord, l'investissement essentiel du président, qui permet de diriger le mécontentement vers le président plutôt que vers les maires, puis de le dissiper. Ensuite, un bon niveau de connaissance des

procédures tout en évitant le vocabulaire technique. Et enfin, l'association des cadres et des secrétaires de mairie. »

● Alain Chrétien, président de la communauté d'agglomération de Vesoul

« À l'époque, nous avions 19 plans d'occupation des sols communaux qui n'avaient aucun lien les uns avec les autres. Nous avons fait l'exercice de coller toutes les planches des 19 communes de l'agglomération et de colorer les différentes zones.

En faisant l'addition de toutes les zones à urbaniser que chaque maire, depuis trente ans, avait prévu sur son territoire, nous arrivions à deux fois plus de capacité de population que la population de l'époque ! Nous avons donc voulu redonner de la globalité et de la perspective au document d'urbanisme, ce qui nous a permis de réduire de trois quarts les zones à urbaniser. À partir de ce moment là, il y a une prise de conscience globale que les zones à urbaniser en trop engendraient de la spéculation et des dépenses non soutenables ».

réponse sur des thématiques clés.

En 2016, le Club PLUi a lancé des groupes de travail sur les thématiques suivantes : PLUi et eau, PLUi et patrimoine, la gouvernance dans les PLUi XXL.

... et des actions locales

Le Club s'appuie aussi sur des clubs territorialisés, constitués de communautés volontaires et d'acteurs locaux associés à la démarche. Ces entités ont vocation à décliner localement les thématiques et

à proposer des outils adaptés aux spécificités locales.

Dix Clubs ont été lancés à l'échelle des anciens périmètres régionaux et couvrent aujourd'hui 7 des 13 régions métropolitaines. Des travaux y ont été menés sur la consommation d'espace, les OAP, le cahier des charges de l'ingénierie, le paysage, l'habitat...

L'année 2016 aura pour but de voir la généralisation des clubs territorialisés à l'ensemble des régions.

ILS PARTICIPENT AU CLUB PLUI

◆ **Eric James,** **responsable du service** **urbanisme et habitat** **de la communauté de** **communes de Vire**

« Pour nous, le grand apport du Club PLUi, c'est le partage d'expériences. C'est un lieu d'échanges très productif entre techniciens. Cela apporte des éclairages pour transcrire l'application des nouveaux textes, prendre le moins de risques juridiques et discuter avec nos homologues. Par exemple, notre communauté de communes intègre un plan de déplacements urbains dans le futur PLUi. J'ai pu en parler en club et échanger avec d'autres

collectivités qui, elles, en avaient sur leur territoire. Comme nous n'avons pas forcément une expertise interne sur tous les sujets qu'aborde un PLUi, l'expérience des autres est très importante. Le Club permet aussi d'avoir une vision à l'échelle régionale. »

◆ **Frédéric Letourneau,** **chef de l'unité atelier** **d'urbanisme, DDT Yonne**

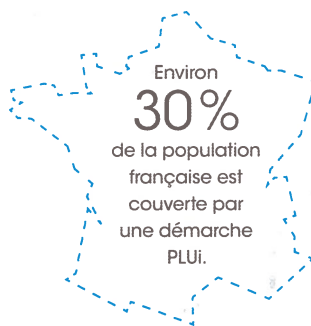
« Nous apprécions le fait de pouvoir s'appuyer sur un réseau qui transcende les échelles administratives, mais aussi d'être dans une instance de travail qui associe une grande diversité d'acteurs. Cela permet de

quitter un petit peu notre costume institutionnel pour échanger assez librement avec notamment les élus. Un atout du Club PLUi est de faire valoir les spécificités et les problématiques du milieu rural, d'inventer une nouvelle façon de faire de l'urbanisme. Le Club amène à confronter le vécu des acteurs du territoire et la législation. Il met sur le devant de la scène les pionniers du département pour créer une dynamique locale. Les séances du Club se déroulent à taille humaine, cela permet de véritablement croiser les approches, mais aussi de produire de la matière. »

Les membres du Club PLUi

Le Club accompagne les intercommunalités engagées dans un PLUi.

Les
communalités
se répartissent
sur



La population de ces communalités
varie entre

1 780

habitants (Communauté de communes
de La Cévenne des Hauts Gardons, Lozère)
et

1 300 000

habitants (Communauté Urbaine de Lyon,
Rhône).

La nombre de communes
varie entre

2

communes

(Communauté de communes
de la Ferté-Saint-Michel)

et

85

communes

(Communauté urbaine de Lille
Métropole, Nord).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

► Pour toute question relative à l'élaboration d'un PLUi, contactez la DDT-M de votre département.

► Pour rejoindre le Club, ou pour toute question le concernant :

club.plui@developpement-durable.gouv.fr

Site : <http://extranet.plui.logement.gouv.fr>

(utilisateur : plui, mot de passe : extr@plui)